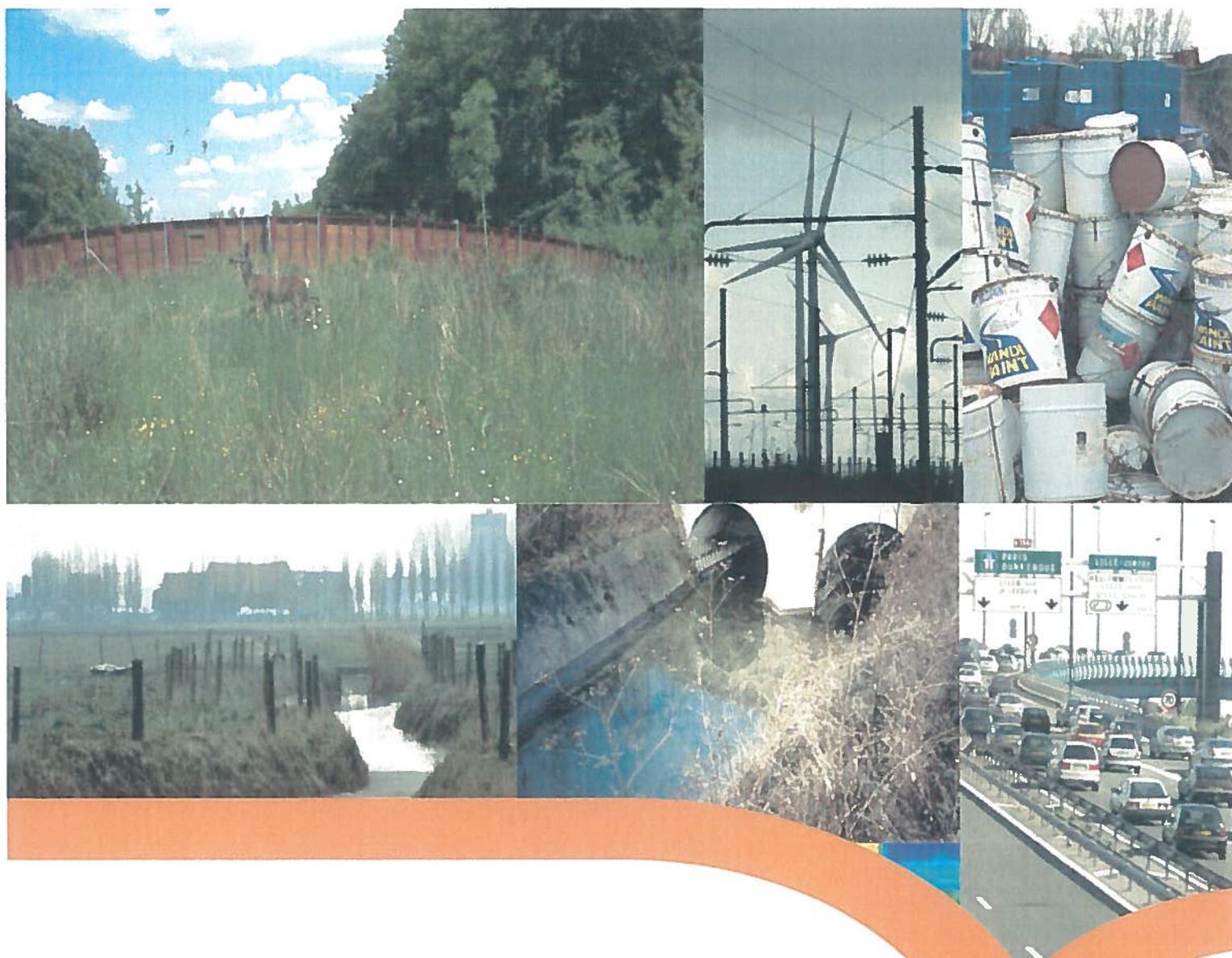


Mise en œuvre de la démarche Secteurs d'Information sur les Sols Années 2018-2019



Bordereau documentaire

Identification du document

Type de document : Rapport d'étude	Référence SIGMA : C19NE0074
Date : Juillet 2019	Numéro de version : 2 Nature : <input type="checkbox"/> Intermédiaire / <input checked="" type="checkbox"/> Final
Titre : Mise en œuvre de la démarche Secteurs d'Information sur les Sols – Années 2018-2019	
Sous-titre : -	
Rapport réalisé à la demande de : Cédric VILETTE DGPR Services des risques technologiques, Sous-direction des risques chroniques et du pilotage Bureau du sol et du sous-sol	
Auteur :	Céline HEBRARD LABIT, Cerema NP
Contributeurs :	Mireille PERROT, Sylvie NOUVION-DUPRAY, Antoine LEMOT, Cerema IdF Laurent EISENLOHR, Laurent VERNAY, Cerema CE

Diffusion : Confidentiel (diffusion réservée au Cerema)
 Diffusion restreinte
 Diffusion libre

Historique des versions

Version	Date	Commentaire
Intermédiaire V1	07/06/19	Première version
Intermédiaire V2	31/07/19	Compléments Cerema CE et IdF

Propriété intellectuelle

Conformément au code de la propriété intellectuelle, les livrables produits par le Cerema sont la propriété de leur auteur : droits moraux aux personnes physiques nommément désignées sur le rapport, droits patrimoniaux au Cerema.

En conséquence, un exemplaire du rapport sera conservé à la documentation du Cerema pour une exploitation à des fins méthodologiques.

Ces dispositions légales vous engagent à respecter l'obligation minimale de citation de l'auteur dans toutes vos communications impliquant notre production. De son côté, le Cerema s'engage à toujours citer le demandeur en tant qu'organisme ayant financé l'étude.

Indépendamment de ces obligations minimales, des spécifications particulières visant à l'application du droit d'auteur (procédé et conditions de divulgation) peuvent être indiquées lors de la transmission du document final.

Certification Qualité



Les prestations du Cerema Nord Picardie sont menées dans le respect de sa politique Qualité.

Le Cerema Nord Picardie est certifié ISO 9001 (version 2015) pour ses trois implantations (Siège, Sequedin et Saint-Quentin) depuis le 16 mars 2017.

Validations techniques et visas

	Rédaction	Contrôle interne
Nom / Qualité	Céline HEBRARD LABIT Cerema NP / Chef de projets intégrateurs Pilote de l'action SIS	Mireille PERROT Cerema IdF / Chef d'unité URSUES
Date / Visa	31/07/2019 	05/08/2019 

Visa du Chef de département Territoires Écologie Énergie Risques

Date : 12/8/2019



Corinne LAMPIN

Résumé

La loi ALUR de mars 2014 a introduit un certain nombre de dispositions en matière de gestion des sites et sols pollués dont la notion de « secteurs d'information sur les sols » (SIS), à élaborer par l'État entre 2016 et 2019 sur la base notamment de l'inventaire BASOL.

Dans ce contexte, la DGPR / Bureau du sol et du sous-sol (B3S) a sollicité le Cerema pour porter appui aux DREAL pour la définition et la saisie des SIS et pour les consultations à mener auprès des collectivités et propriétaires des parcelles concernées.

La mission du Cerema s'est déroulée sur 3 ans ; l'identification des SIS a été mise en place la première année, en 2016, sur 3 régions pilotes de façon à caler la méthodologie : les Hauts de France, AuRA et Île-de-France.

L'intervention du Cerema s'est poursuivie en 2017 par un appui auprès de cinq DREAL : Grand Est, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire et Provence Alpes Côte d'Azur (PACA). Les prestations ont été adaptées aux besoins et attentes des services déconcentrés, allant d'une assistance méthodologique pour la hiérarchisation des SIS jusqu'au développement d'un outil de traitement de données et une aide à la cartographie selon les cas.

La troisième année de la mission a permis de terminer les prestations auprès des DREAL Grand Est, Nouvelle Aquitaine et PACA, et de mener à bien les appuis méthodologiques sollicités par deux autres régions : la DREAL Pays de la Loire et la DREAL Corse.

Le présent rapport est **un compte-rendu détaillé des démarches conduites en 2018 et au premier semestre 2019 auprès des 5 DREAL concernées**, reprenant les méthodologies mises en œuvre, les difficultés rencontrées par les services et les propositions d'adaptation ou d'apports méthodologiques éventuels.

Mots clés

Sites et sols pollués – Secteurs d'information sur les sols (SIS) – Géorisques

Sommaire

Introduction.....	7
Contexte.....	7
Objectif de l'action et mission confiée au Cerema.....	7
Fin de la mission 2018-2019.....	8
Assistances réalisées en 2018-2019.....	9
DREAL Grand Est.....	9
DREAL Nouvelle Aquitaine.....	11
DREAL Provence Alpes Côte d'Azur.....	13
DREAL Pays de la Loire.....	14
DREAL Corse.....	17
Retour d'expérience de l'année 2018-2019.....	19
DREAL Grand Est.....	19
DREAL Nouvelle Aquitaine.....	19
DREAL Provence Alpes Côte d'Azur.....	19
DREAL Pays de la Loire.....	20
DREAL Corse.....	20
Conclusion.....	22

Liste des sigles et abréviations

Sigle / abréviation	Signification
Cerema	Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
Cerema NP	Cerema Nord Picardie
Cerema IdF	Cerema Île-de-France
Cerema CE	Cerema Centre Est
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
SIS	Secteurs d'information sur les sols
SSP	Sites et Sols Pollués
B3S	Bureau du sol et du sous-sol de la DGPR
S3IC	Logiciel de gestion des installations classées
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif
SEIBASOL	Base de données hébergeant les sites BASOL avant leur publication web
ALUR	Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), promulguée le 26/03/2014

Introduction

Contexte

Le dispositif SIS

La loi ALUR de mars 2014 a introduit un certain nombre de dispositions en matière de gestion des sites et sols pollués dont la notion de « secteurs d'information sur les sols », devant être élaborés par l'État. Ces secteurs comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. Ils devront figurer dans les documents graphiques annexés aux plans locaux d'urbanisme (article L. 125-6 du code de l'environnement). Les SIS sont à élaborer par les DREAL entre 2016 et 2019, sur la base notamment de l'inventaire BASOL des sites pollués par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Objectif de l'action et mission confiée au Cerema

Mission confiée au Cerema

Dans ce contexte, la DGPR / Bureau du sol et du sous-sol (B3S) a sollicité le Cerema pour porter appui aux DREAL pour la définition et la saisie des SIS et pour les consultations à mener auprès des collectivités et propriétaires des parcelles concernées. La mission du Cerema s'est déroulée sur 3 ans selon une hiérarchisation des priorités imposée par les attentes du B3S, le calendrier administratif et les moyens à disposition au sein de l'établissement.

Appui pour la définition et la saisie des SIS

Le Cerema a assisté les DREAL pour l'identification des SIS et leur saisie dans un outil informatique dédié. Les modalités de création des SIS s'appuient sur les indications précisées dans le guide méthodologique du BRGM d'octobre 2015. Ce travail a permis d'établir, chaque fin d'année, un compte-rendu de mise en œuvre portant sur les difficultés éventuellement rencontrées, les axes d'amélioration à apporter à la méthodologie d'identification des SIS et à l'outil informatique. Le Cerema a développé également selon les cas des méthodologies adaptées au contexte local, sur la base des critères pris en compte par les DREAL.

Appui pour la consultation des collectivités

Le décret relatif aux SIS impose la consultation amont des collectivités. Les petites collectivités sont souvent démunies en présence de sites et sols pollués. Nombreuses sont les collectivités qui ne disposent pas des compétences techniques et moyens nécessaires pour faire face à ces nouvelles obligations issues de la loi ALUR. La DGPR avait souhaité ainsi que le Cerema intervienne en appui méthodologique lors des phases de consultation en apportant les éléments de contextes généraux sur les questions de SIS et la démarche à mettre en place. Cette partie de la mission n'a pas été mise en œuvre.

Fin de la mission 2018-2019

Avancement et fin de la démarche

L'identification des SIS a été mise en place la première année, en 2016, sur 3 régions pilotes de façon à caler la méthodologie : les Hauts de France, AuRA et Île-de-France. L'intervention du Cerema s'est poursuivie en 2017 par un appui auprès de quatre DREAL : Grand Est, Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Provence Alpes Côte d'Azur.

La mission pour la région Occitanie s'est achevée début 2018 ; l'accompagnement auprès de Grand Est, Nouvelle Aquitaine et PACA s'est poursuivi en accord avec la DGPR au titre des financements 2018, au même titre que l'appui à deux autres nouvelles DREAL, Pays de la Loire et Corse en 2018 et début 2019.

Les prestations ont été adaptées aux besoins et attentes des services déconcentrés, allant d'une assistance méthodologique pour la hiérarchisation des SIS jusqu'au développement d'un outil de traitement de données et une aide à la cartographie selon les cas.

Objet du présent rapport

Le présent rapport est un compte-rendu détaillé des **démarches conduites en 2018 et au premier semestre 2019** auprès des 5 DREAL concernées, reprenant les méthodologies mises en œuvre, les difficultés rencontrées par les services et les propositions d'adaptation ou d'apports méthodologiques éventuels.

Assistances réalisées en 2018-2019

Appui à cinq DREAL

Le Cerema est intervenu en 2018-2019 en appui auprès de **cinq DREAL** :

- Grand Est, Nouvelle Aquitaine et PACA, fin des prestations initiées en 2017,
- Pays de la Loire et Corse, intervention majoritaire pour 2018-2019.

DREAL Grand Est

Commande de la DREAL et planning des rendus

Intervention de l'équipe du Cerema IdF (M. Perrot, S. Nouvion Dupray, A. Lemot).

Les prestations Cerema ont porté sur un appui méthodologique pour le choix des SIS, selon des critères spécifiques de la DREAL Grand Est (GE) et une aide à la cartographie des emprises des SIS, dont la récupération de la géométrie des parcelles à partir des fichiers fonciers, puis création d'un fichier « shapefile » à importer dans l'outil SIS.

L'assistance du Cerema IdF auprès de la DREAL GE a été organisée selon les besoins de la DREAL :

- **Janvier 2018** : envoi à la DREAL des résultats et du script (SQL) relatif au tri automatique des SIS potentiels de l'ex-région Champagne – Ardennes,
- **Février 2018** : Transfert au Cerema par la DREAL GE une liste de 98 SIS à basculer dans Géorisques (dont 39 sur 60 SIS proviennent de la liste des SIS potentiels déterminés par le Cerema),
- **Avril 2018** : Cartographie par le Cerema de 50 SIS ayant leurs parcelles définies dans la base de données Seibasol et numérisées à partir des fichiers fonciers,
- **Avril-mai 2018** : Échanges entre la DREAL et le Cerema pour validation des parcelles des SIS restant à cartographier,
- **Mai 2018** : Export dans Géorisques de 65 SIS validés par la DREAL GE sur 90 SIS proposés. L'emprise de chaque site a été récupérée et le paragraphe observation de la fiche SIS a été automatiquement rempli selon le tutoriel communiqué par la DREAL GE pour chaque SIS.

Démarche générale

Comme en 2017, le travail en 2018 a été continu et les contacts ont été réguliers et fréquents entre le Cerema et le correspondant de la DREAL GE. Il a été question principalement de poursuivre l'appui sur le volet méthodologique pour le choix et la cartographie des SIS : (1) finaliser l'établissement du schéma fonctionnel (arbre de décision) prenant en compte les critères spécifiques souhaités par la DREAL GE afin d'automatiser le tri à partir de la base de données SeiBasol ; (2) créer une couche « shapefile » à importer dans l'outil SIS.

Méthodologie de choix des SIS

Le schéma fonctionnel (SF) (ou arbre de décision) a été finalisé suivant la méthode définie en 2017 et décrite dans le rapport de 2017.

Cartographie des SIS

L'objectif du travail en 2018 était de **recupérer automatiquement la géométrie des surfaces des SIS** via les bases de données existantes. La méthode a consisté à établir une correspondance entre les codes parcellaires indiqués dans Seibasol et ceux renseignés dans les **Fichiers Fonciers (FF)** afin de récupérer la géométrie des parcelles des FF. La limite de cette méthode dépend de la qualité et de l'exhaustivité des données Seibasol et de la disponibilité ou de l'évolution du parcellaire de l'IGN.

En pratique, **trois difficultés** ont été rencontrées :

- le numéro de parcelle est erroné dans Seibasol,
- le numéro de parcelle est inexistant dans les Fichiers Fonciers (absence dû à des modifications parcellaires),
- les parcelles ne sont pas numérisées.

Différents traitements et validations ont été effectués en 2018 pour la DREAL GE :

- 50 SIS dont les parcelles ont été récupérées, numérisées et exportées sous Géorisques ;
- 5 SIS sur 6 dont les parcelles ont été récupérées avec une modification manuelle des numéros d'identification, ont été exportés sous Géorisques ;
- 9 SIS sur 12 dont 1 à 5 parcelles étaient manquantes, ont été complétés et exportés sous Géorisques ;
- 1 SIS « Laroye » sur 5 dont les parcelles étaient connues mais non numérisées a été exporté sous Géorisques après validation de leur localisation ;
- 3 SIS dont un grand nombre de parcelles étaient connues, numérisées ou non trouvées, n'ont pas été transférés dans l'outil SIS ;
- 21 SIS n'ayant aucune parcelle numérisée, n'ont pas été transférés dans l'outil SIS par manque de données. Ils étaient identifiés par leur centroïde (via S3IC), ou les numéros de parcelles (via Seibasol) ;

In fine, 65 SIS ont été traités et un fichier d'importation (shapefile) a été établi en mai 2018 pour le transfert des sites vers Géorisques.

DREAL Nouvelle Aquitaine

Commande de la DREAL

Intervention de l'équipe du Cerema IdF (M. Perrot, S. Nouvion Dupray, A. Lemot).

La prestation Cerema a porté sur la recherche des propriétaires des parcelles des SIS en Nouvelle Aquitaine (NA), à partir des fichiers fonciers (FF).

L'assistance du Cerema IdF auprès de la **DREAL Nouvelle Aquitaine** s'est organisée selon les besoins et contraintes de la DREAL.

Janvier 2018 : Envoi par la DREAL au Cerema de la liste des SIS (1406 parcelles sur 12 départements) pour identifier les propriétaires des parcelles des SIS,

Mars-mai 2018 : Démarches de la DREAL pour récupérer les fichiers fonciers non anonymisés de Nouvelle Aquitaine via la CNIL ,

Juin 2018 : La DREAL NA a demandé au Cerema :

- d'estimer le nombre de courriers pour dimensionner le publipostage et pouvoir présenter le bilan d'avancement au pré-CAR du 12/06
- de réaliser la recherche des propriétaires au moyen de deux fichiers par département, en séparant les propriétaires « physiques » et « moraux »,
- de proposer les fichiers résultats au format d'un futur publipostage pour faciliter l'envoi des courriers aux propriétaires,
- d'inclure les gestionnaires de copropriété, les noms d'usage, les gérants et les propriétaires uniquement pour les personnes morales,
- d'échelonner les résultats selon un échéancier défini : au 08/06 : départements 16-33-23 ; au 15/06 : départements 64-17 ; au 22/06 : départements 19-24-40 ; au 29/06 départements : 47-79-86-87.

Démarche générale

La DREAL Nouvelle Aquitaine a demandé au Cerema d'identifier les propriétaires des parcelles des SIS de la région Nouvelle Aquitaine correspondant à 1406 parcelles sur 12 départements. Le Cerema a récupéré les fichiers fonciers non anonymisés en mai.

Le travail a été effectué de juin à août 2018 au moyen d'un script en SQL permettant de sélectionner les propriétaires des parcelles des SIS à partir des fichiers fonciers non anonymisés. La sélection des propriétaires des parcelles a été automatisée pour procéder au publipostage en vue de l'information des propriétaires dans le cadre de l'élaboration des SIS. Les résultats ont été rendus par département, en séparant les propriétaires moraux des propriétaires physiques.

Méthode mise en œuvre

La DREAL NA a fourni au Cerema un modèle de tableur pour le publipostage en vue de l'information des propriétaires. La clé d'identification primaire était l'identification du propriétaire. Pour simplifier le publipostage, les parcelles appartenant à un même propriétaire étaient indiquées sur une même ligne. Le nombre maximal de parcelles par propriétaire était fixé à 60 parcelles dans l'extraction (propriétaires moraux Dordogne 24).

Un script a été établi pour la sélection des informations nécessaires au publipostage à partir des fichiers fonciers non anonymisés.

Les résultats obtenus sont :

- **Juin 2018** : Seulement 63 parcelles n'ont pas été retrouvées de façon automatique dans les Fichiers Fonciers sur les **1406 parcelles** des SIS proposés. Selon les départements les résultats sont les suivants pour les propriétaires moraux et physiques :
 - Départements 16, 23, 33, 64 : Aucun propriétaire physique identifié pour le département 23. Deux propriétaires physiques étrangers dans le département 33 dont les adresses sont erronées et doivent être recherchées.
 - Départements 17, 86, 40, 79 : les adresses de deux propriétaires du Royaume-Uni sont à rechercher dans le département 17,
 - Départements 19, 24, 47, 87 : RAS
- **Juillet/août 2018** : Le Cerema a transmis à la DREAL NA les quatre adresses étrangères complètes et les propriétaires de 26 parcelles (6 départements) sur les 63 parcelles non trouvées dans les fichiers fonciers en juin.

DREAL Provence Alpes Côte d'Azur

Commande de la DREAL

Intervention de l'équipe du Cerema CE (L. Eisenlohr, D. Palminteri, L. Vernay).

L'appui du Cerema a fait l'objet d'une réunion de lancement en septembre 2017 dans les locaux de la DREAL PACA afin de préciser les missions ; il a été convenu les missions suivantes :

- **septembre – décembre 2017** : création de l'ordre de 150 projets de SIS (cartographie + note) à partir de BASOL avec l'outil SIS (sera certainement plus après le retour de toutes les UD de PACA), travail réalisé depuis les locaux du Cerema à l'Isle-d'Abeau,
- **janvier – juin 2018** : poursuite de la création des fiches, création des SIS hors BASOL et traitement des difficultés rencontrées, travail réalisé à Marseille (avril 2018).
- **avril-mai 2018** : à signaler une semaine passée sur le site de la DREAL PACA à Marseille par le Cerema pour faciliter les échanges.

Démarche générale

Le travail collaboratif Cerema / DREAL PACA est organisé et suivi sur la base d'un tableau de bord établi par l'interlocuteur en DREAL (David DUPUIS, très expérimenté sur le sujet) : nombreuses interactions de travail, riches et efficaces.

Méthode mise en œuvre

Démarrage des prestations en septembre (avec 150 sites à basculer a priori dans l'outil SIS). Réalisation finale de 107 cartographies et fiches SIS (à partir des fiches BASOL ou sans fiche BASOL) créées dans l'outil et exportées au format PDF à la DREAL PACA en juin 2018.

Durant l'été 2018, de nouvelles fiches (90 potentiellement) restaient à créer et furent reprises en régie par la DREAL PACA (travail de stagiaire), sous accompagnement léger du Cerema (échanges pour appui à la saisie et utilisation du logiciel en juillet puis Sept. 2018).

DREAL Pays de la Loire

Commande de la DREAL et planning des rendus

Intervention de l'équipe du Cerema IdF (M. Perrot, S. Nouvion Dupray, A. Lemot).

Les prestations Cerema pour la DREAL Pays de la Loire (PL) ont porté sur le soutien aux collectivités pour le lancement de « pré-consultations », la mise à jour de bases de données (S3IC / Seibasol) et le recensement d'anciennes décharges communales via Basias.

L'assistance du Cerema auprès de la **DREAL Pays de la Loire (PL)** s'est organisée selon les besoins de la DREAL.

- **Avril 2018** : Prise de contact par Visioconférence ;
- **Mai-juin 2018** : Mise à disposition des éléments de mise à jour des bases de données (S3IC / Seibasol) et les éléments sur la recherche des anciennes décharges communales via Basias
- **Juillet-août 2018** : La mission a consisté au soutien aux collectivités lors du lancement des pré-consultations. Il a été convenu de joindre par téléphone les 17 EPCI de la Sarthe (au minimum) pour vérifier la réception du courrier d'information et leur fournir des compléments d'informations si nécessaire.

Démarche générale

Le travail en 2018 a été régulier et les contacts ont été fréquents entre le Cerema et la correspondante de la DREAL PL. Le travail de hiérarchisation des 250 sites de la base de données Seibasol a déjà été réalisé au 4/5 par la DREAL PL. Toutefois, elle a souhaité l'appui du Cerema pour comparer les informations entre Seibasol et S3IC concernant l'état des activités (arrêt notamment) et la présence de SUP.

La priorité a été donnée à l'aide pour le lancement des pré-consultations auprès des collectivités.

Méthode mise en œuvre et résultats

Pré-consultation dans la Sarthe

Soutien aux collectivités pour le lancement de la pré-consultation dans la Sarthe (72)

La pré-consultation de la Sarthe a été lancée en juillet. Elle a été suivie par la consultation entre octobre 2018 et février 2019. Trois types de courrier ont été envoyés aux collectivités ciblées :

- les courriers d'information incluant les SIS présents sur leur territoire communal,
- les courriers des collectivités sans SIS,
- les courriers adressés aux services de l'État.

Il a été recensé 30 SIS potentiels, auxquels ont été ajoutés les décharges communales inventoriées en 1992 avec parfois des demandes de compléments sur ces décharges (n° de parcelles...). La DREAL a demandé qu'au minimum les 17 EPCI de la Sarthe soient contactés.

Cette mission a été menée au cours de l'été 2018 selon une planification définie. Les interlocuteurs des collectivités contactées, les dates d'appels et de relances ont été tenus à jour. Comme demandé, 17 EPCI ainsi que quelques mairies ayant un service d'urbanisme ont été appelés au cours de l'été.

L'enquête téléphonique a consisté à confirmer que le courrier de pré-consultation de la DREAL avait été bien reçu, puis à valider la liste des SIS proposés. Les courriers non reçus ont été retournés par mail ainsi que le guide « SIS adressé aux collectivités » et la plaquette régionale relative aux SIS.

Lors de chaque appel, il a été rappelé la définition des SIS, la démarche itérative, la révision annuelle, les délais de pré-consultation et de consultation ainsi que les enjeux et objectifs de la méthodologie des SIS.

Croisement des bases **Croisement des BD SEIBASOL/S3IC (5 départements) :**

Ce croisement a été réalisé pour cinq départements (49-53-72-85-44).

L'objectif était de cibler dans S3IC les sites en cessation d'activités pour les basculer en SIS potentiels, en partant du postulat de la DREAL PL que la base S3IC est plus fiable que Seibasol.

Dans ce but, quatre extractions S3IC ont été effectuées à partir des critères suivants : SSP (47 sites), SUP/PIG (25 sites), PAC (28 sites), établissements / affaires SSP (42-44 sites).

Au total, 129 sites dont 22 en cessation déclarée ont été identifiés et ont été comparés aux sites dans Seibasol à partir des critères suivants : nom usuel, adresse, lieu-dit, commune, code INSEE, état du site (en activité), SUP, porté à connaissance risques (PAC), RUP, inscription au POS, arrêté municipal de restriction de consommation des eaux de puits (extension de pollution/nappe).

Après traitement, parmi 131 sites répertoriés, 79 sites ont été dénombrés dans Seibasol et S3IC et uniquement 52 sites dans S3IC. En particulier, pour les 79 sites dans Seibasol et S3IC, on dénombre par critère :

- Noms : 22 noms identiques, 40 noms avec des différences minimales, 17 noms S3IC dans le nom Basol,
- Adresses : 41 adresses identiques, 21 adresses différentes et 17 sites sans adresse,
- Communes : 77 communes identiques, et 2 communes avec des différences minimales,
- Activité : 24 sites en activité dans les deux bases, 42 sites avec des statuts différents, 18 sites sans information,
- SUP : 2 sites ayant les mêmes SUP, 4 sites présentant des différences, 73 sites sans information,
- PAC : 79 sites sans information

Ces éléments ont été transmis à la DREAL PL. Une mise à jour de Seibasol est recommandée.

Anciennes décharges **Recensement des anciennes décharges via BASIAS**

L'inventaire des décharges communales (Ademe/ARS/DDT) figure dans les fiches Basias sous les chapitres « Bibliographie » et « Source d'information » (réf. BRGM). Mais cette information n'est pas consultable directement sous BASIAS/Géorisques via internet.

Sans l'accès à cette base de données BASIAS, la mission du Cerema a consisté à effectuer la recherche par mots clés à partir d'extractions sous BASIAS/Géorisques pour les départements 44 et 85. Les mots clés retenus ont été : Décharge sauvage, non autorisée, décharge communale, décharge OM, illégale.

Le fichier de résultats a été transmis à la DREAL PL avec les données obtenues selon leur identification par mots clés pour le choix d'inscription de ces sites de décharge en tant que SIS.

Commande de la DREAL

Intervention de l'équipe du Cerema CE (L. Eisenlohr, L. Vernay).

L'appui par le Cerema a fait l'objet d'une réunion de lancement en juillet 2018, via la visioconférence (privilégiée en raison de l'éloignement du terrain), afin de préciser l'intervention, les modalités d'intervention et le détail des missions :

- **été 2018** : analyse des informations (BASOL, S3IC, autres) pour préciser les sites à inscrire dans SIS (validant les critères d'état, pollution, information disponible) : environ une centaine de sites projets SIS (cartographie + note) à vérifier, très peu issus de BASOL. Définition des sites SIS, répartis en liste d'inscription prioritaire (1 – sites les mieux renseignés), secondaire (2- sites SIS à renseigner) et complémentaire (3- sites à confirmer ou infirmer, informations à valider et/ou compléter).
- **sept. – dec. 2018** : création des fiches des sites prioritaires (liste 1), création des SIS BASOL et traitement des difficultés rencontrées.
- **janv. – juin 2019** : poursuite de la création des fiches, pour les sites secondaires (liste 2), création des SIS hors BASOL et hors S3IC. Traitement des sites ADEME connus de l'administration et des sites SIS confirmés (liste 3).

Travail réalisé depuis les locaux du Cerema à l'Isle-d'Abeau. Plusieurs réunions et points d'étape (fréquence bi-hebdomadaire) ont été tenus pour le cadrage et la réalisation de la mission, par visioconférence et entretiens téléphoniques (privilégiés). Les données de suivi, besoins de connaissances et problèmes de mise en œuvre des fiches SIS, ont été échangées par le biais de tableaux permettant aux deux parties d'avancer sur les dossiers concernés, le contenu des fiches (mise à jour périodique, précédant les points d'étapes, selon un rythme hebdomadaire).

Démarche générale

Le travail collaboratif Cerema / DREAL Corse est organisé localement et suivi sur la base d'échanges réguliers et d'un tableau de bord établi par le Cerema et renseigné en retour par l'interlocuteur en DREAL (Héloïse SIALINO, assistée par Béatrice MULLER).

Méthode mise en œuvre

Un travail préparatoire a été initié auprès de la DREAL Corse pour établir l'inventaire des sites à inscrire en SIS, à partir d'une liste de sites BASOL (à actualiser), d'une liste de sites ICPE inscrits à l'inventaire S3IC de la DREAL et d'une liste de sites de décharges issue d'un inventaire ADEME 2016 sur le territoire corse. L'examen des situations individuelles a permis de dégager les sites des départements 2A et 2B « candidats » à l'inscription sous SIS en fonction des critères de situation administrative et/ou d'état (en activité, pas de pollution connue, sites gérés, etc.) ou d'éléments erronés (doublons, erreurs de saisie sur caractéristiques d'état, etc.). Les sites ne répondant pas aux critères d'inscription dans SIS ont été écartés pour établir une liste de sites potentiels.

Une liste initiale de 27 sites potentiels (12 BASOL+15 autres) a été retenue pour la Haute-Corse (dpt 2B) et 18 (7 BASOL+11 autres) pour la Corse du Sud (2A). Au 29 septembre, cette liste a été portée à 53 sites SIS au total (5 BASOL+19 autres pour le dpt 2A et 15 BASOL+14 autres pour le dpt 2B), après des regroupements et corrections). Ces sites ont été hiérarchisés selon leur priorité d'inscription et niveau d'informations particuliers. Des sites, placés en niveau 2 (à traiter en 2^e phase – 2019-) demandaient en effet des suppléments de données et connaissances pour atteindre le minimum de renseignements figurant dans les fiches SIS. D'autres sites, également placés en niveau 2, restaient en attente de confirmation sur leur état pour intégrer ou non la liste des fiches SIS. Pour la majorité des sites concernés, ces précisions ont été apportées au fil de l'eau, durant la fin 2018 et premier trimestre 2019, par les services de la DREAL.

Toutes les fiches SIS relatives aux sites BASOL (disposant donc des informations nécessaires) et inscriptibles sous SIS ont été réalisées en 2018.

Bilan au 15 oct.	Fiches réalisées		Sites restants	
	Fiches soumises validées	Fiches en cours de validation	sous compléments d'informations	sous confirmation d'inscription
2A – Corse du Sud	1	3	1	19
2B – Haute-Corse	1	6	10	12
Total	2	9	11	31

Bilan en juin 2019	Fiches réalisées		Sites en attente (en régie DREAL)
	Fiches validées	Fiches retirées SIS (déclassement ou changement d'état)	sous compléments d'infos (retours inspections, mise en demeure, courriers infos)
2A – Corse du Sud	16	5	5
2B – Haute-Corse	20	8	1
Total	36	13	6

36 fiches SIS ont été réalisées à partir des fiches ADEME avec descriptif, état et cartographie à jour. Les fiches créées dans l'outil ont été exportées au format PDF à la DREAL Corse, dès validation des contenus.

13 fiches (liste 1 et 2) ont été déclassées de SIS après vérification de l'état du site. 6 sites ne peuvent être renseignés en l'état, sous réserve de disposer d'informations en retour attendues pour 2019 : les sites seront renseignés dans SIS par la DREAL. En outre, 40 sites en 2A et 53 sites en 2B (tous en liste 3, sous attente d'éléments) n'ont finalement pas été écartés car ne répondant pas aux critères d'inscription dans SIS (en activité, sans pollution, etc.) et ne devront pas faire l'objet d'une saisie de fiches SIS.

A cela s'ajoutent des sites ADEME « orphelins », pour lesquels la DREAL Corse va chercher les informations, appuyée par le renfort d'un stagiaire, pour définir leur nécessité d'inscription dans SIS et la saisie des informations dans l'outil (été 2019).

Retour d'expérience de l'année 2018-2019

REX de cette troisième et dernière année de mission

Les missions menées auprès des DREAL ont permis d'apporter un appui technique aux services déconcentrés mais également d'être à l'écoute de leurs difficultés et points de blocage éventuels. Les paragraphes ci-après présentent les retours d'expériences spécifiques de chacune des situations rencontrées.

DREAL Grand Est

Difficultés rencontrées

Comme en 2017, on peut signaler :

- le manque de numérisation du cadastre par l'IGN en Grand Est,
- les problèmes de mise à jour des BD (Basol, S3IC),
- la limite de la récupération du parcellaire via Fichiers Fonciers à cause : (1) de la qualité et de l'exhaustivité de Seibasol et (2) de disponibilité / de l'évolution du parcellaire (des parcelles ont pu disparaître).

Enseignement ou recommandation

L'automatisation du pré-tri a permis in fine de réaliser la sélection des SIS potentiels sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne (et non pas uniquement sur les trois métropoles de Troyes, Reims et Charleville-Mézières).

DREAL Nouvelle Aquitaine

Difficultés rencontrées

Difficultés à récupérer les fichiers fonciers non anonymisés.

Enseignement ou recommandation

Ne pas sous-estimer les délais de démarche administrative pour l'obtention de ces fichiers fonciers.

DREAL Provence Alpes Côte d'Azur

Difficultés rencontrées

La création des fiches SIS est souvent ralentie par (1) des erreurs sur l'identification des parcelles dans BASOL, (2) des modifications du cadastre non pris en compte dans BASOL.

Enseignement ou recommandation

Bon fonctionnement du couple DREAL/Cerema.

DREAL Pays de la Loire

Difficultés rencontrées

Extraits de la base de données BASIAS non obtenus pour l'identification des anciennes décharges.

Enseignement ou recommandation

Le travail collaboratif Cerema / DREAL est organisé et suivi sur la base d'un tableau de bord établi par l'interlocuteur en DREAL. Nécessité d'échanges fréquents pour avancer dans l'identification des anciennes décharges et pour le croisement des données entre Seibasol et S3IC.

DREAL Corse

Difficultés rencontrées

Des échanges itératifs entre Cerema, DREAL Corse (2 unités UID) concernées ont permis de prévenir et corriger les lacunes des dossiers, certaines erreurs, et compléter les connaissances sur les sites SIS. Les informations relatives à plusieurs sites de niveau 1 (prioritaires) ont dû être complétées, parfois corrigées.

Une quinzaine de sites, potentiellement inscriptibles dans SIS, qui ne respectaient plus ces critères, ont été écartés. En outre, de nouveaux sites sont venus s'ajouter à la liste initiale, à partir de données nouvellement accessibles : plusieurs sites potentiels, issus de l'inventaire d'anciennes carrières référencées par l'ADEME (soit 45 sites pour le dpt 2A et 95 pour le dpt 2B non bancarisées BASOL ou ICPE) ont été identifiés comme doublons de sites issus des listes DREAL (la plupart reconvertis en ISDI ou déjà identifiés sous une autre appellation), quelques-uns ont intégré la liste des SIS.

Le format des connaissances sur les sites ADEME (sites inconnus sous BASOL) n'étant pas compatible avec la saisie automatique sous l'outil SIS développé, une reprise des informations nécessaires aux fiches SIS a été nécessaire, site par site. De plus, les données cadastrales restant inconnues pour ces mêmes sites, une localisation des terrains concernés et une reprise cartographique des contours parcellaires pour chacun d'entre eux, s'est également avérée nécessaire. Quelques-uns de ces sites ont pu être rattachés aux données de sites S3IC (sites identiques).

Saisie des fiches Difficultés rencontrées pour la saisie des fiches sous l’outil SIS, concernant les éléments cadastraux :

- Le champ « adresse » de l’outil SIS est parfois vide, quelquefois erroné ou incomplet. Si rien n’est entré dans ce champ, la fiche ne peut pas être sauvegardée. Une vérification et des précisions de cette adresse ont été nécessaires. Un tiers des sites corses ne comportaient aucune adresse physique : ces informations ont été recueillies et renseignées d’après les fonds de plans IGN (rue, chemin, route)
- Certaines parcelles dans l’outil SIS ne correspondent pas aux plans des sites. Le cadastre a changé sur plusieurs sites et des parcelles peuvent avoir été découpées ou fusionnées, avec renumérotation des parcelles.
- Des sites s’étendent parfois sur plusieurs communes. Quelquefois, les parcelles ne sont pas associées à la bonne commune. Les codifications des feuilles cadastrales ne sont également pas suffisamment explicites dans certains cas. Les fiches SIS n’acceptent qu’une seule commune, aussi les sites sont-ils parfois découpés en 2 fiches SIS, couvrant chacun une seule commune.
- Des terrains supposés décrire un même site (à dénomination succincte et imprécise), mais non mitoyens, comportent des lacunes sur leur localisation parcellaire et propriétaires. Les terrains mitoyens et associés à un même propriétaire ont faits l’objet d’une fiche unique ; les terrains disjoints et de propriétaires différents ont généré des fiches SIS distinctes.

Enseignement ou recommandation

Bon fonctionnement du couple DREAL Corse/Cerema. Nécessité d’échanges fréquents pour avancer dans l’identification et la caractérisation des sites SIS. Avancement considérable sur la connaissance des sites pollués corses à la suite de cet accompagnement (état, situation administrative, gestion).

Conclusion

Synthèse

Le travail mené par le Cerema à la demande de la DGPR auprès des cinq régions en 2018 et au premier semestre 2019 a permis d'accompagner les DREAL face à la mise en place du nouveau dispositif SIS introduit par la loi ALUR. Les démarches menées dans ces régions ont été variées du fait d'attentes différentes des correspondants et interlocuteurs dans les services, du niveau d'appropriation des outils par les utilisateurs (démarche, guide méthodologique) et de l'état des données disponibles (bases sources plus ou moins à jour).

Ce compte-rendu d'actions 2018-2019 a présenté les **missions d'appuis menées auprès des DREAL** :

- **Grand Est, Nouvelle Aquitaine et PACA**, fin des prestations initiées en 2017,
 - **Pays de la Loire et Corse**, intervention majoritaire pour 2018-2019,
- et en a repris les spécificités.

À l'issue de ce retour d'expérience, il est important de signaler :

- la prise en main effective de la méthodologie SIS par les services DREAL,
- la bonne qualité du travail Cerema / DREAL, dans le cadre de ces appuis techniques.

Il n'y a pas, la plupart du temps, de difficultés majeures si ce n'est néanmoins quelques limites à signaler compte-tenu :

- de l'état des bases de données insuffisamment mises à jour (Basol surtout, et S3IC),
- des délais de récupération des fichiers fonciers non anonymisés parfois longs.

Les prestations du Cerema se sont achevées cette année après avoir porté appui lors des trois ans de la mission confiée par la DGPR, à neuf services déconcentrés pour la mise en place des SIS sur les territoires.

Connaissance et prévention des risques – Développement des infrastructures – Énergie et climat – Gestion du patrimoine d'infrastructures – Impacts sur la santé – Mobilités et transports – Territoires durables et ressources naturelles – Ville et bâtiments durables

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Cerema Nord-Picardie : 44 ter, rue Jean Bart - CS 20 275 - 59019 Lille Cedex

Tél : +33 (0)3 20 49 60 00 – fax : +33 (0)3 20 53 15 25

Siège social : Cité des mobilités - 25, avenue François Mitterrand - CS 92 803 - F69674 Bron Cedex - Tél : +33 (0)4 72 14 30 30

Établissement public - Siret 130018310 00016 - TVA Intracommunautaire : FR 94 130018310 www.cerema.fr